

Le quatrième Concile de Latran revient sur ces défenses et interdit aux juifs d'exiger des intérêts exagérés, à peine d'être privés de tous rapports avec les chrétiens. On ne doit leur confier aucun emploi public ; si on le fait, le contrevenant sera puni et le juif, après avoir été révoqué honteusement, devra en outre remettre à l'évêque, pour le distribuer aux pauvres, tout l'argent reçu par lui à l'occasion de cet emploi. C'est alors qu'on vit apparaître l'injonction pour les juifs de se distinguer par les vêtements ou du moins par une marque bien visible. La marque la plus ordinairement prescrite était une pièce circulaire d'étoffe jaune appelée « rouelle » que les hommes et les femmes devaient porter également, ou un bonnet jaune.

« Que les juifs, ajoutait le Concile de Latran, soient traités avec humanité, mais qu'ils soient toujours tenus dans la dépendance et qu'on ait avec eux le moins de rapports qu'il se pourra. »

Malheureusement, alors comme aujourd'hui, on violait trop souvent les prescriptions de l'Eglise, et aussitôt on tombait sous le joug des Juifs. Quand ce joug était devenu intolérable, si les princes n'intervenaient pas, parfois les multitudes avaient recours aux plus déplorables violences. L'Eglise alors devenait la seule protectrice des juifs et l'on voyait les Papes, comme Jean XXII et Clément VI, intervenir en leur faveur et, en même temps, rappeler au peuple chrétien que ces maux provenaient surtout de l'outil des prescriptions si prudentes de l'Eglise.

Quelques Papes, Pie IV notamment et Sixte-Quint, voulurent, dans l'espoir de convertir les juifs, leur faire des concessions, mais le résultat fut tout autre, et après quelques années Pie V et Clément VIII furent forcés de rétablir les canons dans toute leur rigueur. « Tous, disait Clément VIII, souffrent de leurs usures, de leurs monopoles, de leurs fraudes ; ils ont réduit à la mendicité une foule de malheureux, principalement les paysans, les simples et les pauvres. »

Malgré l'expérience faite par les Papes Pie IV et Sixte-Quint, Pie IX crut pouvoir se montrer confiant envers les juifs ; il alla même plus loin que ses prédécesseurs : il fit abattre les murailles du Ghetto, fit cesser les humiliations auxquelles ils étaient soumis, et donna à leurs pauvres des secours auxquels ils ne participaient point jusque-là.

Comment les juifs lui ont-ils témoigné leur reconnaissance ? Pour le savoir il suffit de lire le passage suivant d'une lettre écrite par deux juifs convertis et devenus prêtres, les frères Lémann, sur la conduite de leurs co-religionnaires durant la captivité de Pie IX au Vatican :

« Lorsque le 26 septembre 1870, le gouvernement subalpin forçait à coups de canon les portes de Rome, la brèche n'était pas encore achevée, qu'une troupe de juifs y avait déjà passé pour aller féliciter le général Cadorna. Et le Ghetto tout entier se pavaisait des couleurs piémontaises... Les zouaves défenseurs de Pie IX ayant reçu l'ordre de ne plus continuer leur héroïque défense, les juifs les attendirent sur le pont Saint-Ange pour les accabler d'insultes et même leur arracher leurs vêtements... Durant les jours d'installation du gouvernement usurpateur, on les vit courir, semblables à des chacals, d'une caserne à l'autre pour piller... Plusieurs fois ils se réunirent à la porte des églises pour huer et frapper les chrétiens qui s'y rendaient pour prier... Toutes les fois, ajoutent les abbés Lemann, que nous avons demandé des renseignements sur les scènes ignobles qui se sont passées au Corso, devant le Quirinal et ailleurs, où les choses saintes étaient tournées en ridicule, les prêtres insultés,